

## Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

### Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	SNCF C6
Raison sociale de l'entreprise	SNCF C6
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés
Département d'établissement de l'entreprise	Val-de-Marne (94)

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés</li><li>• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%</li><li>• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarées</li></ul>	

<sup>1</sup> « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

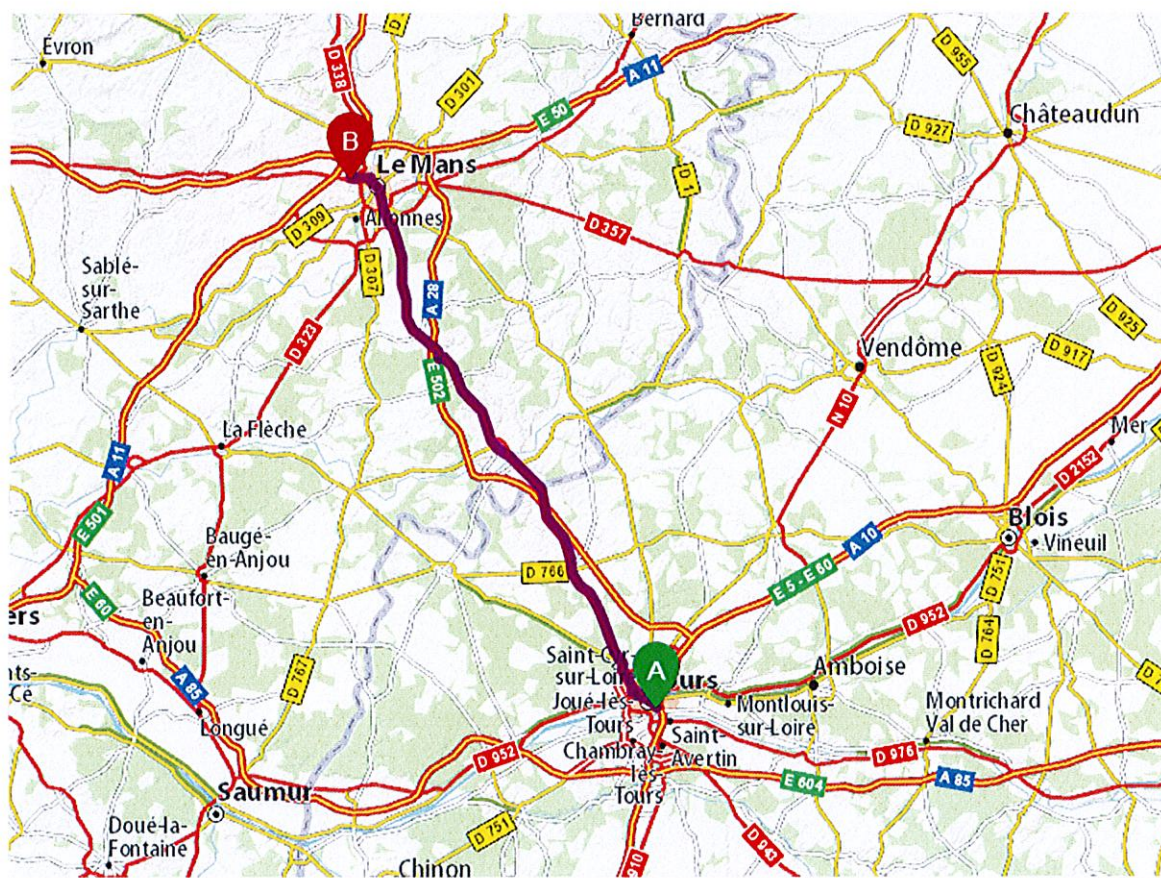
<b>Origine<sup>2</sup> de la liaison</b> <i>(adresse précise du point de d'arrêt, n°. rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	<b>TOURS</b>  <b>170 Rue Edouard Vaillant, 37000, Tours, France</b>  47.383496, 0.702171
<b>Destination<sup>3</sup> de la liaison</b> <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°. rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	<b>LE MANS</b>  <b>5 boulevard Louis Le prince Ringuet, 72000, Le Mans, France</b>  48.01741, 0.14944
<b>Itinéraire(s) envisagé(s)</b>	Pièce(s) jointe(s) : n° 1  Nom(s) du (des) fichier(s) : Itinéraire envisagé entre Tours - Le Mans
<b>Temps de parcours</b> <i>(en heures et minutes)</i>	<b>1h10min</b>
<b>Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire</b>	Pièce(s) jointe(s) : n° 2  Nom(s) du (des) fichier(s) : Fréquence de passage et offre proposée entre Tours - Le Mans

<sup>2</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée

<sup>3</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre Le Mans <-> Tours



Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage

Tours <> Le Mans

**- Sens Tours > Le Mans**

<b>TOURS   Départ</b> 170 Rue Edouard Vaillant	samedi, dimanche lundi
<b>LE MANS   Arrivée</b> 5 boulevard Louis Le prince Ringuet	14h30
<b>OFFRE PAR TRAJET</b>	15h40
	1 car 48 places

**- Sens Le Mans > Tours**

<b>LE MANS   Départ</b> 5 boulevard Louis Le prince Ringuet	vendredi, samedi, dimanche
<b>TOURS   Arrivée</b> 170 Rue Edouard Vaillant	13h45
<b>OFFRE PAR TRAJET</b>	14h55
	1 car 48 places